

Mission Régionale d'Inspection Contrôle Evaluation
Audit (MRICEA)
Affaire suivie par : [REDACTED]

Fort-de-France, le 25 MARS 2024

Objet : Clôture de la mission de contrôle sur pièces EHPAD « RESIDENCE L'OASIS »
V/Réf. : Vos envois électroniques [REDACTED]

NOTIFICATION D'UNE DECISION ADMINISTRATIVE

Monsieur le Directeur,

L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Résidence l'OASIS » géré par la SARL L'OASIS, sis 50 route de BALATA commune de Fort-de-France, avait été retenu dans le cadre du PRICEA¹ 2023 pour faire l'objet d'un contrôle sur pièces le 14/12/2023, contribuant ainsi à la réalisation des Orientations Nationales d'Inspections Contrôles 2023 (ONIC) du Ministère des Affaires Sociales et de la Santé « PLAN NATIONAL EHPAD 2022 – 2024 ».

A l'occasion de ce contrôle sur pièces, ont été formulés **02 écarts et 04 remarques**.

En conséquence, j'avais envisagé par une notification administrative, des actions correctives à travers un plan d'actions afin de répondre aux écarts et remarques relevées, suivant un calendrier défini.

Conformément au principe du contradictoire, le rapport et les suites administratives possibles vous ont été transmis pour recueillir vos observations éventuelles dans un délai de 10 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception sous la référence [REDACTED]

Cet avis vous a été présenté et avisé le 05/03/2024.

Vous aviez jusqu'au 15/03/2024 pour faire connaitre vos remarques et propositions éventuelles sur les mesures envisagées.

EHPAD RESIDENCE L'OASIS
Monsieur le Directeur
50, route de BALATA
97200 Fort-de-France

¹ PRICEA : Programme Régional d'Inspection Contrôle Évaluation Audit

Vos réponses ont été réceptionnées par voie électronique le **18/03/2024** à l'ARS de Martinique. La mission a prononcé leur recevabilité et a procédé à leur analyse.

En conséquence, l'équipe de mission a décidé de lever l'ensemble des écarts et des remarques qui avaient été relevés lors du contrôle sur pièces.

La lecture de vos envois montre la volonté de l'établissement de respecter la réglementation.

- **Considérant les anomalies relevées lors du contrôle du 14 décembre 2023 ;**
- **Considérant que vos réponses dans le cadre de la procédure contradictoire présentent les actions et les documents demandés pour y pallier ;**

Je vous informe que ce courrier clôture la mission d'inspection et que la gestion le suivi de votre dossier sera assurée par la Direction des Soins et de l'Autonomie (DOSA).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Directrice Générale

